COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2015

Le mercredi 14 janvier 2015 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée le 06 janvier 2015 par M. le Maire et qui a été affichée le même jour.

Présents: MM LEGAY E, REYSSET T, F COURTINES, L MALLET, J MALLET, M ANDRADE

SIMAL, C BONVOISIN

Mmes: BALAINE A, LAMBERT L, A LAVISA.

Absents excusés : P BUREY.

Secrétaire de séance élue : L LAMBERT.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'amène aucune observation, les membres du conseil apposent leur signature.

Ordre du jour :

Aliénation chemin rural « Les Pelaines »

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier qui lui a été adressé par M. LANNES Matthieu proposant l'acquisition du chemin rural se situant entre sa parcelle cadastrée section A n° 288 et les parcelles A 290 – 291 – 292 appartenant à son voisin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse cette aliénation, au motif que, ce chemin desservant d'autres propriétés que celle M. LANNES Matthieu, il demeure dans l'intérêt général de le conserver à l'usage du public.

Fauchage de la voirie par la CCPVTT.

M. le Maire explique au Conseil que ce service était offert gratuitement aux communes du Terroir de la Truffe par leur intercommunalité. Suite à fusion, la nouvelle intercommunalité souhaite s'inscrire dans la continuité de ce service avec un souci d'harmonisation et a voté un tarif de 16 € de l'heure pour faucher les routes communales.

Lors du vote, M. Legay s'est abstenu car:

- ce tarif peut représenter une concurrence déloyale pour les entreprises locales qui facturent 50 € de l'heure, environ.
- il pense que le tarif de 16 € de l'heure ne pourra pas être maintenu eu égard aux frais annexes.

Toutefois, la CCPVTT a besoin de connaître les communes intéressées afin de prévoir le matériel et le personnel pour fauchage et élagage. Il est possible de le concevoir en tout ou en partie.

L'Entreprise Fagué, qui intervient depuis longtemps sur la commune, n'est pas intéressée pour conserver la totalité du fauchage et élagage dans la mesure où elle a obtenu un contrat important en Gironde mais souhaite, néanmoins, donner la priorité à ses clients. Elle a donc proposé de faire la première fauche du printemps et les chemins ruraux qui ne seront pas faits par l'intercommunalité et de laisser le deuxième passage à l'interco.

En ce qui concerne l'inquiétude des conseillers au sujet de la qualité de la coupe, M. le Maire rassure l'assemblé en l'informant du sérieux des employés intercommunaux qui seraient appelés à intervenir et de l'entretien du matériel qui sera soit neuf, soit remis en bon état.

Le Conseil après en avoir délibéré, opte pour cette solution à l'unanimité, décide de prendre la mesure de l'élagage à effectuer.

Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion de la Dordogne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'adhésion de la commune au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion de la Dordogne.

Cette adhésion est arrivée à expiration le 31/12/2014, il convient de la renouveler.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- De renouveler l'adhésion de la commune au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion de la Dordogne,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents y afférent.

Echange délaissé de voirie avec morceaux de terrains en bordure de VC n° 2.

Considérant le déclassement de fait, par délibération en date du 16 octobre 2013, d'une partie de voirie au bord de la VC n° 2 devant un local appartenant à M. COULAUD Serge,

Considérant l'empiètement de la VC n° 2, lors des travaux d'aménagement du bourg, sur les terrains appartenant à M. COULAUD Serge,

Considérant la demande de M. COULAUD Serge d'échanger ce délaissé de voirie contre la bordure de VC 2 empiétant sur ses terrains,

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'accepter l'échange du délaissé de voirie contre la bordure de la VC 2,
- De faire établir un document d'arpentage par Géomètre expert, pour la bordure empiétant sur les terrains de M. COULAUD Serge,
- De fixer la vente du terrain au prix forfaitaire de 26,50 € et de proposer l'achat à M. COULAUD au même prix forfaitaire,
- Que cet échange fera l'objet d'un acte administratif,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents y afférent.

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école établi par l'Agence Technique Départementale avec devis estimatif des travaux dont le montant s'élève (hors maîtrise d'œuvre) à 82.000 € HT. Frais de maîtrise d'œuvre : 12 300 € HT. Soit un coût global de 94 300 € HT.

Il propose à l'assemblée de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 45 % du coût des travaux hors maîtrise d'œuvre soit un montant de 36 900 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le projet et le devis estimatif d'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école,
- D'autoriser le choix d'un maître d'œuvre et d'entreprises pour réaliser les travaux,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- De solliciter également des subventions de la part du Conseil Général au titre du Contrat d'Objectif
 2015 et auprès de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe au titre d'un fonds de concours,
- D'adopter le plan de financement suivant :

DETR 36 900,00 €
 Contrat d'Objectif 18 860,00 €
 Fonds de Concours 10 000,00 €

Total 65 760,00 €

• Autofinancement 28 540,00 €

- De solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2015 d'un montant de 36 900 €,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015

Demande de subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Objectif 2015 pour l'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école établi par l'Agence Technique Départementale avec devis estimatif des travaux dont le

montant s'élève (hors maîtrise d'œuvre) à 82.000 € HT. Frais de maîtrise d'œuvre : 12 300 € HT. Soit un coût global de 94 300 € HT.

Il propose à l'assemblée de solliciter auprès des services du département une subvention au titre du contrat d'objectif 2015 à hauteur de 20 % du coût des travaux et maîtrise d'œuvre soit un montant de 18 860 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le projet et le devis estimatif d'aménagement d'espaces associatifs dans l'ancien logement de l'école,
- D'autoriser le choix d'un maître d'œuvre et d'entreprises pour réaliser les travaux,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- De solliciter également des subventions de la part des services de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe au titre d'un fonds de concours,
- D'adopter le plan de financement suivant :

DETR 36 900,00 €
 Contrat d'Objectif 18 860,00 €
 Fonds de Concours 10 000,00 €

Total 65 760,00 €

• Autofinancement 28 540,00 €

- De solliciter l'attribution d'une subvention auprès des services du département au titre du contrat d'objectif 2015 d'un montant de 18 860 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2015

Questions diverses.

☼ Informations sur l'intercommunalité :

Recensement des projets communaux pour octroi de fonds de concours : un tableau prévisionnel sur 5 ans sera rempli par M. le Maire ou apparaîtront les projets de : salle associative - aménagement de l'entrée du bourg (sur route communautaire) - passage à « 0 » herbicide pour lequel rendez-vous est pris avec le Conseil Général **le vendredi 6 mars à 9 h 30** pour effectuer le diagnostic. Tous les conseillers sont conviés à y assister.- valorisation d'espaces libres, notamment la pelouse à côté de la salle des fêtes pour créer un espace convivial, d'intérêt général et communautaire : utilisation par les enfants de l'école.

♦ Cimetière :

Rendez-vous est pris pour tailler la haie le samedi 31 janvier. L'entreprise Fagué met son broyeur à disposition gratuitement.

La Séance est levée à 22 h 04.